

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 13 novembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick CHAUPUIS
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Didier RELOT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Lionel SANCHEZ	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Denis HAMEAU	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
M. Nicolas BOURNY	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Caroline EVE-VERAN.

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
	Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Rénovation Urbaine – Avenant à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Dijon métropole – Approbation**

Dijon métropole et ses partenaires ont signé, le 6 juillet 2015, son contrat de ville 2015-2020, en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173), qui identifie les objectifs de la collectivité et de ses partenaires en matière de politique de la ville et de rénovation urbaine.

Parallèlement a été lancé par l'Etat, un Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). A l'échelle de la métropole, deux quartiers y sont éligibles : le quartier du Mail à Chenôve, comme quartier d'intérêt national, et le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon, comme quartier d'intérêt régional. Un protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain a été signé le 2 décembre 2016 qui a permis de définir précisément les projets pour ces deux quartiers. La convention de renouvellement urbain de Dijon Métropole, intégrant le projet du quartier de la Fontaine d'Ouche, a été signée le 30 octobre 2019.

Le présent rapport vise à présenter le projet du quartier du Mail et l'avenant à la convention de renouvellement.

Dans le cadre du NPNRU, Dijon Métropole, la Ville de Chenôve et leurs partenaires affirment leur volonté de poursuivre les actions engagées dans le cadre du premier programme de renouvellement afin de conforter l'attractivité du quartier du Mail et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Validée par le Comité d'Engagement de l'ANRU du 9 octobre 2019, la stratégie de renouvellement urbain du quartier du Mail s'inscrit dans une approche intégrée de développement territorial du sud dijonnais qui trouve sa traduction dans le PLUi-HD. Complémentaire et cohérente avec la mutation de l'axe Dijon / Beaune, la poursuite du renouvellement urbain du quartier du Mail participe :

- au changement d'image et à l'attractivité de Chenôve,
- à l'affirmation de Chenôve comme pôle urbain structurant à l'échelle du sud dijonnais.

La stratégie de renouvellement urbain du quartier du Mail repose sur les principes suivants :

- renforcement de l'attractivité du centre-ville en cours d'aménagement et du secteur Kennedy,
- amélioration, en cœur de quartier, de la qualité des espaces et des équipements publics et de l'attractivité résidentielle du parc de logements.

Les opérations programmées dans le cadre du NPNRU s'organisent autour de trois secteurs d'intervention :

- le secteur Saint-Exupéry, au sud, où l'enjeu est de transformer l'emprise de l'ancien centre commercial en un espace public confortant l'attractivité des immeubles environnants et laissant une large place au retour de la nature en ville,
- le secteur Renan et les franges Est du tramway, de part et d'autre du parc urbain et du tramway, avec des interventions lourdes sur le parc de logements à loyer modéré (démolitions partielles, éco-réhabilitations, résidentialisations...) et les équipements publics (bibliothèque François MITTERRAND, gymnase du Mail),
- le secteur Kennedy, au nord, dont la requalification de l'ensemble commercial en perte d'attractivité doit permettre de maintenir une offre de proximité au bénéfice des habitants du quartier du Mail et contribuer à la diversification de l'offre de logements.

Il est précisé que les interventions prévues sur le secteur Kennedy, bien que faisant partie intégrante de la démarche de renouvellement urbain du quartier du Mail portée Dijon Métropole et la Ville de Chenôve, ne seront pas aidées financièrement par l'ANRU et ses partenaires ; le secteur étant situé en dehors du périmètre du quartier politique de la ville (QPV).

La déclinaison en termes de programmation à l'échelle du quartier est la suivante :

- Intervention sur l'habitat :
 - Démolition de 60 logements (Habellis et Orvitis)
 - Requalification de 346 logements (Habellis et Orvitis)
 - Diversification de l'offre de logements par une offre développée sur la Centralité

- Interventions sur les équipements :
 - Déconstruction / reconstruction du gymnase
 - Réhabilitation de la bibliothèque François Mitterrand
- Interventions sur l'espace public :
 - Aménagement d'un parc en lieu et place de l'ancien centre-commercial Saint-Exupéry (SPLAAD)
 - Aménagement de la rue Renan (Dijon Métropole)
- Ingénierie

De plus, 280 logements à loyer modéré seront reconstruits à l'extérieur du quartier, en cohérence avec les orientations du PLUi-HD. 262 bénéficieront de crédits de l'ANRU au titre de la reconstitution de l'offre.

Les premières opérations de déconstructions ont déjà eu lieu avec notamment la déconstruction des 80 logements de la Tour Renan n°12 et celle du centre-commercial Saint-Exupéry.

Le projet du quartier du Mail est chiffré à 61,491 millions €, hors projet Kennedy, et bénéficiera d'un soutien financier de l'ANRU à hauteur de 18,49 millions €, dont 11,49 millions € de subventions et 7 millions € de prêts bonifiés. Il bénéficiera également de soutien d'autres partenaires et notamment, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de la Caisse des Dépôts ainsi que du FEDER. La convention consolidée pour les deux quartiers porte donc sur un montant global de 141,53 millions €. La participation de l'ANRU est de 38,67 millions €, dont 26,47 millions € de subventions et 12,2 millions € de prêts.

Dijon métropole, porteur du projet déposé à l'ANRU, participe également à ce projet. Ainsi, la solidarité métropolitaine interviendra pour accompagner les opérateurs. Celle-ci sera mobilisée pour les opérations de requalification de l'habitat à loyer modéré, les opérations de reconstitution de l'offre démolie ainsi que sur les aménagements. Par ailleurs, Dijon métropole, au titre de ses compétences, portera le réaménagement de la rue Renan. Pour cette opération, une subvention de l'ANRU sera sollicitée à hauteur de 103 480 €.

Cet avenant a également permis de mettre à jour certaines opérations du quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon. Il s'agit notamment des opérations de réaménagement de l'avenue du Lac et de l'aménagement de l'entrée de quartier qui ont fusionné. Le montant de l'opération reste inchangé ainsi que les demandes de subventions auprès des partenaires, Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et ANRU notamment.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** l'avenant à la convention de renouvellement urbain ainsi que ses annexes, dont l'annexe financière joints au présent rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale pour tenir compte des demandes des partenaires de l'ANRU ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté ainsi que de l'ANRU ;
- **de dire** que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans les budgets 2020, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0